Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 056-215601485-20260423-2026_04_050-DE

MAIRIE de NOSTANG

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du JEUDI 23 AVRIL 2026

Nombre de membres			
Afférents	Représentés	Présents	Nombre de votants
19	1	18	19

Date de la convocation : 17/03/2026
Date d'affichage : 09/04/2026

VOTE

A l'unanimité
Pour : 19
Contre :
Abstention :

Secrétaire de séance : BLAYO Jean-Marie

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à dix-neuf heures le Conseil Municipal de la Commune de NOSTANG, dûment convoqué le dix avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GOURDEN, Maire.

Présents : GOURDEN Jean-Pierre, AMAND Erik, ANDRÉ Hervé, BLAYO Jean-Marie, BROQUARD Ghislaine, DUPLESSIS SAINT REQUIER Fabien, HALLOIN Sandrine, KOWAL Lucie, LE BELLOUR Julien, LE BIHAN Anne-Françoise, LE FRAPPER Mélinda, LE GUEN Sarah, LE GULUDEC Antoine, LOEZIC Pierre-Alain, MACKOWIAK Hélène, THOMAS Véronique, THOMAS Anne-Laure, TRECANT François.

Absents excusés 1 : GUYONVARCH David, pouvoir à LE GULUDEC Antoine

Application des dispositions de l'article L.2121-20 de la loi n° 96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales).

Absents *(sans pouvoir)* :

D-2026-04-050

ADHESION AU CAUE

Ghislaine BROQUARD explique la commune de Nostang est adhérente au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Morbihan depuis plusieurs années.

Le CAUE est une association loi 1901 qui accompagne les collectivités qui sont adhérentes. Il a aussi comme autres missions : le conseil aux particuliers et aux collectivités, les formations des élus et des techniciens, l'information de l'ensemble des acteurs du cadre de vie et la sensibilisation.
L'adhésion permet à la collectivité de recourir aux services d'une équipe de professionnels (aides à la réflexion et à la décision, conseil en amont au projet de rénovation, implantation, ...).

La cotisation est fixée à 0,35 € par habitants INSEE soit 586.60 € pour cette année.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- ADHERE au CAUE ;
- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents afférents ;
- AUTORISE le paiement de la cotisation d'adhésion ;
- PREVOIT les crédits nécessaires au budget.

Voté par 19 Voix Pour.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le Secrétaire de séance, Le Maire,

Jean-Marie BLAYO Jean-Pierre GOURDEN

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Nostang, le 23 avril 2026
Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

MAIRIE DE NOSTANG (MORBIHAN)